

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE DE PERMIS SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (Articles L.123-9 à L.123-18 et R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

OBJET : DEMANDE DE PERMIS SOUSMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE SÉCHAGE DANS L'ÉTABLISSEMENT EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ CRISTAL UNION SIDESUP À ENGENVILLE

PÉTITIONNAIRE : SOCIÉTÉ CRISTAL UNION SIDESUP (SIÈGE SOCIAL : ROUTE D'ARCIS-SUR-AUBE, 10700 VILLETTE-SUR-AUBE)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ENGENVILLE, 12 RUE DU MOULIN

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 30 JOURS, DU 20 JANVIER AU 21 FEVRIER 2022 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT LE PERMIS DE CONSTRUIRE, L'ÉTUDE D'IMPACT ET SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE EST DÉPOSÉ À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, (RUE DU COLOMBIER 45300 ENGENVILLE), OÙ LE PUBLIC, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOLlicité AU PRÉALABLE PAR TÉLÉPHONE AU 02 38 32 80 60, POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H,
- LES MERCREDIS DE 9H À 12H.

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE :

- SUR SUPPORT NUMÉRIQUE À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) CITÉ COLIGNY, BÂTIMENT C, 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER

- SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniquees/CRISTAL-UNION-SIDESUP-A-ENGENVILLE>

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT SIDESUP, 12 RUE DU MOULIN – 45300 ENGENVILLE – téléphone : 02.38.32.80.00

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. MICHEL LAFFAILLE, DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC **SANS RENDEZ-VOUS**, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, POUR RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

- LE JEUDI 20 JANVIER 2022 DE 9H À 12H,
- LE SAMEDI 5 FEVRIER 2022 DE 9H À 12H,
- LE LUNDI 21 FEVRIER 2022 DE 14H À 17H.

DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PAR VOIE POSTALE, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : mairie.engenville@orange.fr PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP/SEI) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, MADAME LE MAIRE D'ENGENVILLE PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.